Accusé de réception en préfecture 050-200057362-20240626-A2024-038-AR Date de télétransmission : 26/06/2024 Date de réception préfecture : 26/06/2024



17 Bis Village de Cosqueville 50330 VICQ-SUR-MER Tél : 02.33.54.31.96

Fax: 02.33.54.77.95 Mail: mairie@vicq-sur-mer.fr

ARRETE DE VOIRIE PORTANT REGLEMENTATION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

A2024-038

Le Maire de VICQ SUR MER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande de l'entreprise Bodin, Z.A. du Haut Gelé 50130 Montebourg pour réaliser des travaux de restauration au 15 Hameau le Bas à Réthoville 50330 Vicq sur Mer, à compter du 1^{er} juillet 2024 jusqu'à fin de travaux tels que :

Phase 1 Pose d'un échafaudage avec une emprise de 1m de largeur à partir du mur du numéro 15 et une longueur de 12 mètres (du 1° juillet au 2 août)

Du 03 au 25 août : aucun échafaudage

PHASE 2 et 3 À partir du 26 août et jusqu'au 08 novembre : emprise de 1 mètre et une longueur de 18 mètres

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité publique pendant les travaux, les dispositions suivantes sont arrêtées :

Article 1 – L'entreprise Bodin est autorisée à intervenir au lieu-dit 15 Hameau le Bas, à VICQ SUR MER pour réaliser des travaux de restauration, à compter du 1^{er} juillet 2024 et jusqu'à fin de travaux,

La pose d'un échafaudage est autorisée et la route n'est pas barrée à la circulation.

Article 2 – La mise en place de la signalisation sera à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise Bodin.

Article 3 – Le responsable de l'entreprise Bodin et le chef de la brigade de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vicq sur Mer, le 24 juin 2024

Le Maire,

Richard LETERRIER